



**Arroser
au bon moment,
c'est le règlement**

Il est permis d'utiliser l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal à des fins d'arrosage de pelouses, de jardins, de fleurs, d'arbustes et autres végétaux seulement durant les heures et les jours indiqués ci-dessous.

HEURES D'ARROSAGE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Type d'arrosage	Numéros d'immeuble	Jours permis	Heures permises
Manuel ou semi-automatique Avec un boyau équipé d'un pistolet ou avec un appareil alimenté par un boyau de surface	Pairs	Jours pairs (sauf le samedi)	De 20 h à 23 h
	Impairs	Jours impairs (sauf le samedi)	De 20 h à 23 h
Automatique Système avec canalisation souterraine muni d'une minuterie et branché à l'aqueduc municipal	Pairs	Mardi, jeudi et samedi	De 23 h à 3 h
	Impairs	Mercredi, vendredi et dimanche	De 23 h à 3 h

Végétaux en pots

Arrosage autorisé en tout temps.

Nouvelle pelouse ou nouvelle plantation

Arrosage autorisé pendant 15 jours consécutifs suivant la fin des travaux. Par la suite, selon le calendrier établi.

Interdiction les jours de pluie

Dans toutes les situations, il est interdit d'arroser lorsqu'il y a des précipitations.

Info-Lévis

SOYEZ INFORMÉ
SUR CE QUI VOUS
INTÉRESSE

Abonnement courriels et textos

ville.levis.qc.ca/info-levis

 **Lévis**



DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES À LÉVIS POUR TOUS LES GOÛTS!

Envie de vous initier au volleyball, à la pétanque ou à la planche à roulettes?

Pour connaître l'offre de services complète, localiser nos terrains et connaître les heures d'ouverture, consultez la carte des terrains et équipements de loisirs, au

► ville.levis.qc.ca/loisirs,

dans la section *Installations sportives et de loisirs*.



CONSULTATION PUBLIQUE

Des séances de consultation sont prévues pour le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement RV-2024-34-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier les normes applicables aux espaces de chargement ou de déchargement hors rue et aux accès véhiculaires dans les zones à dominance d'usage I, Industrielle)

Ce projet de règlement vise à ajuster les normes applicables aux espaces de chargement ou de déchargement hors rue et aux accès véhiculaires, et ce, uniquement pour les usages commerciaux et industriels situés dans les zones à dominance d'usage I, Industrielle.

Les séances de consultation du projet de règlement ci-dessus auront lieu aux dates et aux endroits suivants :

- Le 11 juin 2024 à 18 h 30 à la salle Carrefour du centre communautaire Le Carrefour : 1325, rue de Saint-Denis, secteur Saint-Rédempteur.
- Le 18 juin 2024 à 18 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville : 2175, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald.

Une consultation écrite, accompagnant les assemblées publiques de consultation, aura lieu du 22 mai au 17 juin 2024. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement ci dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Consultez les avis publics à l'adresse suivante ► ville.levis.qc.ca/taxes-permis-règlements/avis-publics

ÉVÉNEMENT

Entraves à la circulation

ville.levis.qc.ca/circulation

APPEL D'OFFRE

FABRICATION, FOURNITURE ET INSTALLATION DE DIVERSES STÈLES D'IDENTIFICATION DE PARCS INDUSTRIELS NO 2024-50-68

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le 19 juin 2024, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Lévis 1^{re} au Canada

***pour concilier
travail et famille****

1^{re} ville au
Québec pour :

- Qualité de vie
- Sécurité
- Vitalité économique
- Bonheur



*Source et détails (en anglais):
point2homes.com

courantlevis.com

VIVEZ
le courant
LÉVIS